

Commission de suivi de site Martigues-Lavéra

réunion du 30 avril 2019

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 5 AVRIL 2019

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

SENATEUR Jean-Marc	SOUS-PREFET D'ISTRES	Présent
PELOUX Jean-Philippe	DREAL PACA	Présent
COUTES Françoise	ARS	Présente
VARGELLI Philippe	DDTM	Présent
NICOLAIDES Max	DIRECCTE	Représenté
PETIT Jean-Denis	SIRACED-PC	Représenté
	DASEN	

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

DEPAGNE Marc	MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	Présent
DUPRAT Alain	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	
CHARROUX Gaby	MAIRE DE MARTIGUES ET PRESIDENT	Excusé
BERTRANDY-CAMPANA Mary-Christine	MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS	Présente
CAMBESEDES Henri	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	Présent

Suppléants

SIRAT Boulenuar	MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	
MEROTTE Virginie	MAIRIE DE CARRY-LE-ROUET	
VILLANUEVA Jean-Marc	MAIRE DE MARTIGUES	Présent
LOPEO Edmond	MAIRIE DE SAUSSET-LES-PINS	
DEGIOANNI Sophie	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

BOURRASSE François	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	
CECCHETTO Emmanuel	NAPHTACHIMIE	Présent
BAUDET Bertrand	KEM-ONE	Présent
CAVELIER Stéphane	GAZECHIM	Représenté
LOPEZ Norbert	PETROINEOS	
RASTOIN Bertrand	OXOCHIMIE	
RASTOIN Bertrand	INEOS DERIVATIVES LAVERA	
VASSART Jean-Louis	INEOS CHEMICALS LAVERA	
BROCART Patrick	ALKION TERMINAL MARSEILLE	Présent
LANGLOIS Bertrand	INEOS OXIDE LAVERA	
HERSON Frédéric	PRIMAGAZ	
HERFRAY Alain	GEOGAZ	Présent

Suppléants

FAUQUE Georges	TOTAL RAFFINERIE FRANCE	Présent
MENÉ Didier	NAPHTACHIMIE	Présent
BONNET Sandra	KEM-ONE	
POUJOL Éric	GAZECHIM	
RAYNAUD Gilles	PETROINEOS	Présent
RAYNAUD Gilles	OXOCHIMIE	Présent

RAYNAUD Gilles	INEOS DERIVATIVES LAVERA	Présent
LOPEZ Norbert	INEOS CHEMICALS LAVERA	
GOMARD Hélène	ALKION TERMINAL MARSEILLE	Présente
RAYNAUD Gilles	INEOS OXIDE LAVERA	Présent
GAUDY Gilles	PRIMAGAZ	Présent
MANEILLE Frédéric	GEOGAZ	Présent

COLLEGE « SALARIES »

Titulaires

AISSAOUI Mohamed	TOTAL RAFFINAGE FRANCE	
MAKSOUUD Léon	NAPHTACHIMIE	
SIGWALT Alain	KEM-ONE	
ARBIAB Samir	GAZECHIM	
Rida SAKOUHI	PETROINEOS	
VARAGNOL Sébastien	OXOCHIMIE	
VARAGNOL Sébastien	INEOS DERIVATIVES LAVERA	
ROULIER Marc	INEOS CHEMICALS LAVERA	
HUGUES Stéphane	ALKION	
DELABY Bruno	INEOS OXIDE LAVERA	
GROTZKI David	PRIMAGAZ	
D'ANGELO Michel	GEOGAZ	Présent

Suppléants

POTIER Vincent	NAPHTACHIMIE	
ZARBO Franck	KEM-ONE	
FRANCHI Patrick	PETROINEOS	Présent
MEMBRIBE Nicolas	OXOCHIMIE	Présent
MEMBRIBE Nicolas	INEOS DERIVATIVES LAVERA	Présent
XAMENA Frédéric	INEOS CHEMICALS LAVERA	Présent
BASSO Didier	ALKION	
CAMUS Christophe	INEOS OXIDE LAVERA	
POGGIOLI Laurent	GEOGAZ	Présent

COLLEGE « RIVERAINS »

Titulaires

FRAISSE Dominique	UFC QUE CHOISIR	Présent
CHEINET Jean-Claude	MNLE	Présent
DEFRANCE Guy	ASSOCIATION PATRIMOINE COTE BLEUE	Présent
LEGRAND Christian	ARPIL	Présent
SOTGIA Jean	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVERA	Présent

Suppléants

CREPAUX Alain	UFC QUE CHOISIR	
SOTGIA Jean	MNLE	Présent
BARRACHIN Roger	ASSOCIATION PATRIMOINE COTE BLEUE	
ROUMIEU René	ARPIL	Présent
ROIG Jacques	ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LAVERA	Présent

PERSONNES QUALIFIEES

SACHER Michel	CYPRES	Présent
BALLARO Xavier	GPM	Présent
GERMAIN Jean-Pierre	SDIS	Présent
MATHIOT Sébastien	ATMO SUD	Présent

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

BERNARD Laure	SOUS-PREFECTURE D'ISTRES	Présente
LEGAIT Cédric	DREAL PACA	Présent
HERSIN Jean-Marie	DREAL PACA	Présent

GALIN Laure	DREAL PACA	Présente
--------------------	------------	----------

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

PACCARD Stéphane	MAIRE DE MARTIGUES	Présent
DELBADO Françoise	MAIRE DE MARTIGUES	Présente
SALAZAR-MARTIN Florian	MAIRE DE MARTIGUES	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

GUERIN Laetitia	NAPHTACHIMIE	Présent
------------------------	--------------	---------

La réunion débute à 14h15.

En l'absence de Monsieur Charroux, retenu pour des raisons extérieures, Monsieur Villanueva, suppléant, assure la présidence de la réunion (pouvoir de M. Charroux).

Le président ouvre la séance à 14h30.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés

QUORUM

Quorum : 21 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 28 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (60 VOIX/MEMBRE) :	4 PRESENTS	2 POUVOIRS	/ 7 MEMBRES	360 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (84 VOIX/MEMBRE) :	4 PRESENTS	0 POUVOIR	/ 5 MEMBRES	336 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (35 VOIX/MEMBRE) :	10 PRESENTS	1 POUVOIR	/ 12 MEMBRES	385 VOIX
COLLEGE SALARIES (35 VOIX/MEMBRE) :	5 PRESENTS	0 POUVOIR	/ 12 MEMBRES	175 VOIX
COLLEGE RIVERAINS (84 VOIX/MEMBRE) :	5 PRESENTS	0 POUVOIR	/ 5 MEMBRES	420 VOIX

TOTAL : 28 PRESENTS - 3 REPRESENTES (SOIT 1676 VOIX) SUR 41 MEMBRES (2100 VOIX) : LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU 11 JANVIER 2018

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres de la CSS inscrits sur l'arrêté préfectoral.

Un vote est demandé par le président pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 11 janvier 2018 ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Résolution : La Commission adopte le compte-rendu de réunion de la CSS du 11 janvier 2018.
--

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 1676

DESIGNATION DU BUREAU : MEMBRE REPRESENTANT LES SALARIES

Par suite du départ de Monsieur ROULIER, membre titulaire du bureau, représentant des salariés, il doit être procédé à la désignation d'une nouvelle personne.

Monsieur XAMENA, suppléant de M. Roulier se propose. Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

M. XAMENA est désigné représentant des salariés pour le bureau de la CSS

POUR CHAQUE EXPLOITANT, PRESENTATION DES ELEMENTS ANNUELS OBLIGATOIRES (ANNEE 2018)

Un diaporama (même format) présente les éléments suivants (ces présentations sont regroupées en annexe, par ordre alphabétique) :

- ✓ Incidents / accidents
- ✓ Bilan des émissions dans l'air et dans l'eau et positionnement par rapport aux critères réglementaires
- ✓ Réduction des risques
- ✓ Modifications réalisées, envisagées, en cours ou abandonnées sur les installations
- ✓ Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : bilan à disposition non présenté oralement sauf cas particulier

ALKION (HELENE GOMARD)

Trois accidents du travail avec arrêt.
Épandage d'un produit non dangereux.

Émissions dans l'air : les produits chimiques ne nous appartiennent pas. De ce fait, les émissions de COV présentent une évolution annuelle. Les rejets sont systématiquement inférieurs à la VLE.

Rejets dans l'eau : pas de rejets de produits dans l'eau mais demande exceptionnelle de rejets d'eaux pluviales en raison d'une capacité insuffisante de rétention des eaux pluviales à l'occasion des épisodes de fortes pluies rencontrées.

Réduction des risques : l'abandon d'une chaudière permet la réduction des risques (pris en compte dans le PPRT).

Question de M. Mathiot : que représente le graphique des « rejets dans l'air » ?
Les COV globaux

GAZECHIM

Pas de représentant de la société. Pas de commentaires sur présentation en annexe.

GÉOGAZ (FREDERIC MANEILLE)

La société exploite trois cavités, creusées entre 65 et 120 mètres, qui stockent du butane et du propane. En surface, sont installées des installations de chargement/déchargement par camions, trains et navires. Le site est connecté par pipeline à d'autres structures.

Incidents/Accidents : 2018, 10 ans sans accident avec arrêt, mais fin 2018, 1 accident avec arrêt et 10 incidents mineurs. À noter : grande activité sur le site en 2017-2018 du fait de travaux.

1 évènement qualifié en Gravité potentielle : fuite de GPL à l'atmosphère. Un plan d'actions correctives a été présenté à la DREAL décrivant des modifications de conception du réseau évent de la zone butane.

Émissions dans l'air : Les émissions de CO₂ sont en forte baisse en 2018. Les émissions sont inférieures aux VLE sur la période 206 à 2018.

Rejets dans l'eau : Suivi des eaux de pompage des cavités (eaux d'exhaure). Pas de trace d'hydrocarbures dans la nappe phréatique. Il est constaté un dépassement en phénol sur le butane commercial (qui dépend du produit) ; mais ces valeurs sont celles mesurées en sortie de cavité, avant traitement dans la station d'épuration.

Réduction des risques/ SGS : Réfection des fondations des 2 sécheurs en zone centre (suivi du vieillissement des installations). Grande importance du suivi.

PETROINÉOS (GILLES RAYNAUD - REPRESENTE 4 SOCIÉTÉS)

Incidents/Accidents : Un POI déclenché à la suite d'un orage : **une phase surnageante** contenant du benzène a été entraînée depuis le bassin d'orage. Émission de 8 à 10 ppm autour du bassin d'orage ; migration vers la route et mesure de 3 ppm à l'extérieur du site. Le POI a été maintenu pendant 4 à 5 heures, jusqu'au retour à une situation sans risque d'exposition.

Émissions dans l'air : Toutes les émissions sont à la baisse ; moins de 1% de dépassement des VLE. Pour ICL et IDL, les COV sont stables. Pour PetroInéos, baisse des émissions de benzène depuis plusieurs années, mais légère remontée à cause de modifications des méthodes de calcul.

Rejets dans l'eau : Avant 2013, trop de non-conformités : le changement du réacteur biologique avec la réfection de la station de traitement a permis un retour à la normale.

Réduction des risques : C'est un travail sur le long terme. Les scénarios du PPRT sont recalculés après les modifications des installations.

Modifications : Remplacement des chaudières qui sont aujourd'hui en service sur le réseau. Conséquence positive : la baisse des émissions de SO₂.

IMO = nouvelle réglementation pour les fiouls et carburants marins. Un aménagement logistique est à mettre en place.

Modification du FCC (craquage catalytique) pour fabrication de moins de produits lourds et plus de légers. Projet à l'horizon 2020-2021.

IDL : modifications pour fabrications de nouveaux produits à forte valeur ajoutée ayant moins d'impact sur l'environnement et améliorant la sécurité.

SGS : 14 visites DREAL.

Intervention de M. Legrand : À propos des sphères d'oxyde d'éthylène. Voir la déclaration écrite en annexe.

Réponse de M. Peloux (DREAL) : Les 3 sphères d'oxyde d'éthylène présentent des phénomènes dangereux (toxiques, surpression). Certains phénomènes ont été exclus mais pas tous (discuté en réunion POA en 2014) maintenant ainsi un effet de surpression qui fait l'enveloppe du PPRT au Nord de Caronte. Le phénomène enveloppe a fait l'objet d'études et propositions de la part d'Inéos pour l'exclure du PPRT. Les règles d'exclusion ont été définies au niveau national et ont été rappelées par la DGPR ; elles tiennent compte des MMR, des probabilités d'occurrence et du maintien dans le temps des performances.

La DREAL a acté l'exclusion de certains phénomènes toxiques grâce aux MMR proposées et a acté la non-exclusion du scénario de décomposition déflagrante avec effets de surpression. Ce scénario accidentel, peu probable est 1 scénario parmi plus de 4000 pris en compte dans le PPRT qui a pour objet de rendre compatible le site avec son environnement : la distance d'effet pour les bris de vitres est maintenue à environ 2.5 km.

Il est proposé à l'ARPIL de consulter ce rapport, avec échange avec les inspecteurs, bien que ce rapport soit classé « sensible » et non communicable au public.

M. Legrand insiste sur ce problème de sécurité pour les salariés et les riverains.

M. Roumieu souhaite que pour la réunion entre ARPIL et DREAL, Inéos soit également invité.

NAPHTACHIMIE (DIDIER MENE - LAETITIA GUERIN)

L'année 2018 a été marquée par le grand arrêt.

Incidents/Accidents : 2 évènements marquants :

1. Rejet dans l'anse d'Auguette (juillet), 50 tonnes de produits lourds rejetés pendant environ 10 heures. Récupération à la pelle par plongeurs. Il reste du produit dans l'anse, plus rien en mer. Il faut renforcer les procédures de détection.
2. Rejet d'éthylène et butadiène pendant 2 minutes à l'atmosphère suite à l'ouverture d'une vanne d'évent à cause d'un coup de barre d'échafaudage. Sécurisation des vannes.

Émissions dans l'air : depuis quelques années le passage à MaxiGaz a permis de faire diminuer les émissions de Nox et SO₂. En 2018, fin d'installation des analyseurs en ligne de nouvelle génération et du système acquisition : contrôle en temps réel des VLE. 2018 100% de conformité Nox.

Pour les COV : études de réduction prévues en 2019, renforcement des mesures et interventions sur les émissions fugitives (60000 points potentiels sur le vapocraqueur) qui sont suivies par un organisme externe.

Rejets dans l'eau : la STEP traite les effluents de l'ensemble de la plateforme + Géogaz. En 2017 : baisse de la fiabilité ; retour de la fiabilité en 2018 jusqu'au grand arrêt (flore bactérienne stable).

Modifications : Désamiantage des circuits froids pendant le grand arrêt ; changement des nez de torche pour un meilleur effacement des fumées ; plan pluriannuel de réfection des égouts (vieillessement).

Questions de M. Sotgia : 1) sur le défaut d'alimentation électrique constaté en mars 2019 et 2) sur les procédures en cas de perte d'utilité vapeur.

Questions de M. Roig : Pourquoi n'existe-t-il pas de circuit vapeur de secours ? De plus le bruit est toujours présent malgré le changement des nez de torche.

Réponse de M. Mené : Le secours vapeur de la raffinerie vers la chimie n'est pas opérationnel (en 2015, à la suite d'une perte de vapeur, il a fallu 24 heures pour établir ce secours). Des questions restent en suspens : faut-il un secours complet ? (pour l'ensemble des installations) ou seulement partiel ? (pour assurer l'effacement des torches). Les probabilités d'occurrence de perte de vapeur sont faibles.

M. Baudet (Kem One), sur l'origine de l'évènement de mars 2019 : Il existe trois alimentations 225 KVA pour le site de Lavéra. Les équipes de Kem One intervenaient sur l'une d'entre-elles. Un mauvais branchement a été réalisé ; à la suite de la remise sous tension : disjonction. Les trois alimentations ont été disjonctées.

M. Mené : Ce même jour, une seule moto pompe de secours était disponible, les autres turbopompes étaient en entretien de maintenance. Le secours étant insuffisant, la chaudière s'est arrêtée sur sécurité niveau bas.

M. Sotgia : La communication a été trop légère, l'émission de fumée a duré très longtemps.

M. Mené : 24 heures.

M. Cambessedes : Il faudrait remettre à plat les modalités de communication. D'autant que le Préfet a pris un arrêté de mesures d'urgence.

M. Peloux a proposé une réunion spécifique sur le sujet, avec du temps pour travailler aux solutions pouvant être proposées.

Mme Bertrand : Même question que M. Cambessedes : la population de Sausset-les-Pins a interrogé la mairie et s'est beaucoup plainte à propos des odeurs. Si la mairie n'est pas plus précisément informée (uniquement par la fiche G/P), il ne peut y avoir de réponse à renvoyer à la population.

Questions de M. Sotgia : Y-a-t-il eu un déclenchement d'alerte le 8 mars ? les riverains ont été obligés de rechercher de l'information par eux-mêmes : c'est difficile !

M. Mathiot : AtmoSud a été interpellé pour modéliser les panaches qui se dirigeaient vers Sausset-les-Pins et pour la surveillance environnementale (COV) en 9 lieux. Les mesures ont montré des valeurs de COV et de teneur en benzène plus élevées que d'habitude. Le rapport est fait, il n'a pas encore été diffusé.

Intervention de M Sénateur, sous-préfet : Immédiatement après la connaissance de l'évènement, un certain nombre d'actions ont été mises en place : la procédure de gestion de crise a été

réalisée, des mesures atmosphériques ont été mises en place. L'analyse de l'évènement a montré qu'il n'y avait aucune nécessité de mettre en œuvre des mesures de protection de la population, comme dans un PPI. Néanmoins, sur une telle situation, il faut des actions de communication vis-à-vis de la population. Avec une prise de décision rapide, un suivi (information aux riverains), une régularité de l'information, pour éviter les interrogations et incompréhensions. Le Préfet a demandé un RETEX pour améliorer la situation à court terme.

M. Sotgia et M. Roig : C'est un problème de santé publique. En appliquant le PPI la communication, en particulier vers les écoles (« ne pas laisser les enfants dehors... ») aurait été faite.

M. Mené : Cinq fiches G/P ont été émises. L'évènement a été classé G2/P2 (P2=maximum). Mais cet outil n'est pas adapté à la communication aux populations.

M. Sénateur : même si le PPI n'a pas été déclenché, le PCS (plan communal de sauvegarde), lui, peut l'être sous l'autorité du maire. La fiche G/P n'est pas faite pour communiquer mais pour catégoriser et suivre un évènement industriel.

M. Cambessedes : la fiche G/P est trop « aride » : il faut inventer autre chose.

Demande de M. Cheinet : Il est intéressant de voir les VLE sur les émissions, mais il faudrait aussi avoir d'autres indicateurs : les quotas de CO₂ (accordés/consommés) - c'est un indicateur d'adaptation et de performance environnementale... Et les ratios des personnels salariés : permanents/sous-traitants/intérimaires - c'est un indicateur de sécurité.

M. Peloux : sur les émissions atmosphériques la DREAL a demandé de modifier les présentations pour montrer les tendances et les valeurs limites. Pour les quotas CO₂, il n'y a pas de lien entre le système communautaire d'allocations de quotas de CO₂ et les inconvénients que peuvent représenter les émissions de l'établissement pour les populations riveraines. Ces quotas sont disponibles sur internet.

PRIMAGAZ

Stockage d'un seul produit : propane.

Incidents/Accidents : 9 incidents.

Émissions dans l'air : rejet de 10 g/heure de COV pour un seuil de 2 kg/h fixé par l'arrêté ministériel du 02/02/1998.

Rejets dans l'eau : tous les effluents sont envoyés vers la STEP de Naphtachimie.

Réduction des risques : mesure la plus importante (et la plus appréciée) : mis en place de rendez-vous pour les camions, ce qui évite les files d'attente à l'extérieur du site.

KEM ONE (BERTRAND BAUDET)

Annonce du départ à la retraite de M. Ratier, ancien directeur du site, depuis le 1^{er} janvier 2019.

Incidents/Accidents : Une fiche G1/P1 émise au mois d'août à la suite de rejets d'eau sodée. Une procédure de suivi du milieu a été mise en œuvre ainsi qu'une campagne de prélèvement de CCL₄ début 2019. Rien n'a été détecté.

Émissions dans l'air : Forte diminution des rejets de mercure depuis la fermeture des électrolyses. Pour les COV, les rejets ont été maîtrisés en 2018. Fours de cracking : pas de dépassement. Événements : très bons résultats.

Rejets dans l'eau : Rejets de l'atelier CHLOE (production de CVM et Dichloréthane) : point de vigilance sur Al+Fe. Une amélioration de la décantation est nécessaire pour faire baisser les rejets. Électrolyses : vigilance sur les matières en suspension. Bien que la situation s'améliore depuis cinq ans, il faut encore des efforts. Pour le mercure : forte baisse des rejets depuis fermeture des électrolyses. Le nouveau seuil autorisé est indiqué par la ligne rouge du bas sur le schéma.

Réduction des risques : Les analyses des risques ont été mises à jour ; quelques modifications ont été faites.

Modifications : mise en service d'un décanteur lamellaire pour diminution des MES.

TOTAL (GEORGES FAUQUE)

Total est présent sur le site de Lavéra pour l'exploitation de 12 bacs servant aux opérations maritimes entre les sites de Fluxel et de La Mède.

Émissions dans l'air : Stabilité en 2018.

Rejets dans l'eau : Pas de rejet : traitement des effluents à La Mède. Pas de dépassement : les diagrammes représentent les émissions avant traitement en station d'épuration.

Exercice POI : 20 juin 2018.

PRESENTATION DE LA DRÉAL (CEDRIC LEGAIT)

INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 6 NOVEMBRE 2017

Rappel des consignes concernant la sûreté : les informations sont classées comme communicables (en CSS par exemple) ; sensibles, par exemple certaines annexes des arrêtés préfectoraux, fiches d'écart (accès à l'information sous conditions aux seules personnes concernées) ; et très sensibles : non communicables.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PPRT

Après 4 groupes de travail, 6 réunions et 2 réunions publiques, l'aléa est considéré comme définitif. La prochaine réunion des POA concernera le projet de règlement.

À retenir :

- ✓ Réduction importante des logements et des activités économiques (Écopolis) impactés ;
- ✓ Aléa thermique : réduction en particulier au niveau des villas du Gros-Mourre ;
- ✓ Aléa toxique :
 - Réduction au nord (exclusion notamment de phénomènes sur wagon d'ammoniaque) ;
 - Réduction sur Lavéra village : certains produits liés à des phénomènes dangereux ont été exclus, dont l'oxyde d'éthylène qui en termes de travaux de confinement était le produit majorant ;
- ✓ Aléa surpression : réduction au Nord, mais sur zone densément peuplée.

Finalement, l'aléa global a été réduit ; le temps d'étude a été long, une dizaine d'études technico-économiques ont été examinées pour réduire l'impact des 4 400 phénomènes dangereux retenus.

Pour la suite : la formalisation de ces résultats sera effective pour juin 2019. Une carte de zonage brut sera présentée à la réunion des POA. Elle déterminera qui est concerné et pour quel type de travaux. Approbation de ce PPRT : pas encore de date prévue, mais objectif : fin du 1^{er} semestre 2020 ou fin d'année 2020.

M. Legait remercie les exploitants de la plateforme qui ont beaucoup contribué à cette étude.

Questions de M. Legrand : Qui souhaite des précisions sur le rapport demandé au CEREMA sur la protection du groupe scolaire de Lavéra.

M. Legait : L'étude de vulnérabilité est en cours, attente de compléments techniques des industriels Objectif de délais pour la DREAL : fin mai.

ACTIONS DE LA DREAL EN 2018 ET PRESENTATION DES EVENTUELS FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIERE CSS

Voir le diaporama pour les Actes administratifs, Contrôles inopinés et Visites d'inspection.

Explications :

- ✓ APC = arrêté préfectoral complémentaire : nouvelles prescriptions
- ✓ APMD = arrêté préfectoral de mise en demeure : respecter les dispositions opposables sous un délai déterminé.
- ✓ APMU = arrêté préfectoral de mesures d'urgence : faire cesser l'évènement et/ou prescrire la mise en œuvre des mesures conservatoires rendues nécessaires par l'évènement.

Les contrôles inopinés sont des actions « spot » : ils peuvent concerner l'air, l'eau, les légionnelles, etc.

Les visites d'inspection concernent différents thèmes (pour les différentes sociétés du site) :

- ✓ Air : modalités d'autocontrôle, respect des VLE...
- ✓ Eau : réseau d'égouts, STEP, respect des VLE,...
- ✓ Sites et sols pollués : c'est un sujet important car la plateforme existe depuis 80 ans : crainte que les pollutions puissent migrer.
- ✓ Défense incendie : y a-t-il suffisance des moyens ? Stratégies de sous-rétention, « finesse » des approches en matière de lutte ;
- ✓ Mesures de maîtrise des risques : vérification de leur mise en place et du suivi, notamment celles ayant permis l'exclusion de certains phénomènes dangereux du PPRT ;
- ✓ Équipements sous pression (service d'inspection de l'exploitant)
- ✓ etc.

M. Legrand : Souhaite que les résultats de l'étude piézométrique soient présentés en CLLé.
M. Raynaud fera cette présentation.

FOCUS SUR LES COV (COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS)

M. Peloux (DREAL) explique que s'il y a eu depuis 20 ans de fortes réductions des émissions, depuis 2010, un pallier a été atteint pour les composés organiques volatils. De plus le risque sanitaire, explicité par les études SCENARII, POLIS ou les ERS de zone, et la préoccupation grandissante des populations (FOS EPSEAL), montrent que la vigilance est à renforcer. En parallèle, le plan départemental de protection de l'atmosphère (PPA) est en cours de révision ; des textes nouveaux sont publiés (réduction des émissions de vapeurs, contrôle de joints de toit de bac...).

En 2017-2018 25 inspections ont été faites sur le pourtour de l'Étang de Berre (Directives Seveso + IED). Leur bilan a montré qu'il était possible de faire des gains sur les micro-fuites, qu'il était utile de diffuser les bonnes pratiques, que les rejets de produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) devaient être encore réduits.

13 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris en 2018 (en fonction des résultats de l'étude SCENARII), avec 5 points forts :

- ✓ Caractérisation / quantification des rejets (canalisés, diffus, fugitifs) ;
- ✓ Priorité aux CMR : amélioration de la mesure et traitement des fuites ; interventions avec des seuils plus faibles et dans des délais réduits ;
- ✓ Torches : quantification, études sur la réduction de l'usage ;
- ✓ Plans de surveillance : surveillance environnementale et actions correctives
- ✓ Mise à jour des ERS des sites.

Questions de M. Cheinet : Quelle est l'articulation entre le contrôle de la DREAL et l'autocontrôle ?

M. Legait : Des inspections de la DREAL sont réalisées pour vérifier la qualité de l'autosurveillance réalisée par les industriels. Cela peut porter sur les matériels de mesures, les modalités de l'autocontrôle, la surveillance environnementale. Des contrôles inopinés sont par ailleurs prescrits par la DREAL au niveau des émissaires.

Intervention de M. Mathiot (AtmoSud) : les ERS avaient montré que certaines molécules « tiraient » le risque à la hausse. Mais les ERS sont le résultat de modélisations : il faut des contrôles dans l'environnement pour cartographier l'excès de risque.

Par exemple, sur l'école de Lavéra, il a été installé un chromatographe mesurant tous les ¼ d'heures les benzène, mercure, SO₂ et COV. Ces mesures confirment que les retombées dans l'environnement ont beaucoup diminué (en parallèle avec la baisse des émissions).

M. Sotgia confirme (en « mesure olfactive individuelle ») la forte diminution des émissions de COV.

Intervention de M. Roumieu qui souhaite des précisions sur la façon de mettre en œuvre, par l'inspection des installations classées, la circulaire du 10 mai 2010¹ : quelles sont les évolutions des méthodologies d'appréciation ? Faut-il faire évoluer les demandes de l'administration (par exemple faire une surveillance par drones) ? Les demandes par courriel sont restées insatisfaites...

M. Peloux : La circulaire du 10 mai 2010 reste la référence pour apprécier la démarche de réduction du risque à la source, la maîtrise des risques par les exploitants et le lien avec l'élaboration des PPRT. Il n'est pas prévu de faire de surveillance par drones par contre la volonté est que les inspecteurs soient plus présents sur le terrain notamment pour vérifier les MMR. Sur ce sujet, il n'y a aucune volonté de ne pas communiquer et une rencontre sera organisée avec les riverains pour échanger sur les MMR et la démarche de réduction du risque à la source sur Lavéra.

Questions de M. Defrance et Barrachin : Y a-t-il de l'amiante sur les sites ? Quel est le suivi des personnels à la retraite ?

Mme Courtès (ARS) : le suivi des salariés ne dépend pas de la médecine du travail mais de la médecine générale.

M. Sénateur : il n'y a plus de suivi systématique des personnels à la retraite ; le suivi s'arrête au moment de quitter l'entreprise. C'est une démarche personnelle qui doit ensuite être entretenue.

M. Raynaud : les dossiers médicaux sont conservés 50 ans après le départ des salariés.

QUESTIONS DIVERSES

CAMPAGNE INFORMATION DU PUBLIC (MICHEL SACHER)

La campagne d'information réglementaire doit être mise en œuvre en regard des dispositions prévues par le PPI. Celui-ci a été approuvé en décembre 2018.

Il fait apparaître un cercle de 12.6 km de rayon. Une information sera faite et des plaquettes distribuées, après une conférence de presse qui se tiendra le 19 juin à la Pagode à Martigues.

Des exercices ont été réalisés : 13 juin 2018 : test d'audibilité des sirènes sur un cercle de 7 km.

L'ordre du jour étant terminé, la réunion se termine à 17h30.

Le Président de la CSS



Jean-Marc Villanueva
représentant
Gaby Charroux
Député-Maire de Martigues

¹ Récapitulatif des règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003